



Accession a la nationalite francaise

Par **morymarcel**, le **10/02/2011** à **15:45**

Bonsoir,

j aurais une question quant a l'accession a la nationalite francaise.

Voila j ai trouve l acte de naissance francais de mon pere ne en 1947 en AOF (Afrique occidentale francaise).

Puis je de mon cote deposer une demande DIRECTE d'accession a la nationalite francaise avec ce document?

-Si oui quelle serait la procedure?

-Si non est ce que mon pere doit d'abord faire une demande de reintegration avant que je ne puisse introduire ma demande?

En vous remerciant d avance de la prise en compte de ma demande.

Bien cordialement.

M-M

Par **Domil**, le **10/02/2011** à **17:21**

[citation]-Si non est ce que mon pere doit d'abord faire une demande de reintegration avant que je ne puisse introduire ma demande? [/citation]

Si vous êtes majeur, la réintégration dans la nationalité française de votre père sera sans le moindre effet pour vous.

C'est toujours la même situation : soit vous êtes né Français car un de vos parents l'était à votre naissance, soit vous n'êtes pas Français et vous ne pouvez pas acquérir la nationalité française autrement que par la procédure normale.

[citation]acte de naissance francais[/citation]

C'est à dire ?

Quelle est sa nationalité actuelle ?